VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/10/2021

L'an deux mille vingt et un le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du quatre octobre deux mille vingt et un.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE a donné procuration à Mme Karine DURIEUX jusqu'à son arrivée (à 20h25), Mme Alice NAVEAU (arrivée à 19h40).

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Paul CANION.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

1) Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : évolution de la longueur de la voirie communale
2) Convention de mise à disposition de locaux (pour les Restos du Cœur)
3) Convention suite à l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles
4) Contrat d'approvisionnement en gaz naturel : choix de l'option
5) Engagement de la commune dans le dispositif S.I.R.P.P. (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) – Renouvellement
6) Nouvelles adhésions au Siden/Sian
7) Subvention au Club de danse
8) Renonciation à la demande de subvention pour le feu comportemental
9) Questions diverses
10) Informations diverses
    * Devenir de la Poste / solutions alternatives
    * Création du Conseil Municipal des Jeunes
    * Mise en place d'un dispositif de pointage
    * Calendrier des festivités
    * Point sur les subventions
    * Projet de Kiosque
    * Mise en place du Règlement intérieur cité Fontaine Lecomte
    * Point sur les travaux et la régénération du Saint Georges
    * Mise en place du matériel aux écoles et des barrières de sécurité
    * Création de l'U.D.E.P. (Union Des Entreprises Podéennes)
    * Situation aux écoles
    * Cross du Collège
    * Prochain Centre aéré
    * Point sur la campagne de stérilisation et de dératisation
    * Création de 4 fonds de soutien aux communes par la CCPM
    * Organisation de la journée de formation de la DDTM à Poix du Nord
    * Dates des élections présidentielles et législatives

2021/DELIB.CM/083

Dans un premier temps le Maire propose au Conseil de délibérer sur un projet de Décision Budgétaire Modificative (DBM n°4).
Il rappelle que la commune n'ayant pas obtenu les subventions pour les travaux de trottoirs rue Eugène Lefebvre, ceux-ci ont été différés et les travaux rue du Général Leclerc ont été réalisés sur fonds propres.
Par contre, comme évoqué lors du précédent conseil, il y a eu l'opportunité de réaliser le trottoir rue des Mouloirs, en face des nouvelles habitations.
De ce fait il s'agit de prélever un montant de 11 400 € de l'opération 127 de la section d'investissement « travaux trottoirs rue Eugène Lefebvre et Général Leclerc » pour l'affecter à l'opération 071 « autres travaux de voirie ».
La DBM est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2021/DELIB.CM/084

D'autre part, suite à une erreur administrative, la Trésorerie demande à la commune d'émettre un mandat au compte 673 afin d'annuler le titre 313 de 2019 d'un montant de 56,26 € qui fait doublon avec le titre 358. De même, le titre 185 de 2019 a été émis à tort à l'encontre de l'ASP (aide pour les contrats aidés) pour un montant de 1 140,91 € ; la Trésorerie demande d'émettre un autre mandat au compte 673 afin de pouvoir l'annuler.
Pour ce faire, il est nécessaire d'alimenter le compte 673 sur lequel il ne reste qu'un montant de 350 €, ce qui est insuffisant pour émettre le mandat de 1 140,91 €.
Le Maire propose donc au Conseil de prélever un montant de 1 000 € sur le poste 60 632 « acquisition de petit matériel » pour l'affecter au poste 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».
La DBM n°5 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2021/DELIB.CM/085

Le Maire indique que le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé.
Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 par rapport au plafond de 0,035€/mètre de canalisation de distribution
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué
- Que cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Arrivée de Mme Alice NAVEAU à 19h40

2021/DELIB.CM/086

Le Maire indique qu'une délibération de principe doit être prise pour permettre à la commune de fixer une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'occupation Provisoire de son domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire indique avoir signé les principaux devis suivants :

- 1.09.2021 : FDTP – traitement eaux de pluie / eaux usées terrain multisports – 2 545,20 € TTC
- 6.09.2021 : société Amiante Diag – diagnostic amiante salle des fêtes – 1 782 € TTC
- 6.09.2021 : entreprise Tetra – équipement numérique à l'école – 26 637 € TTC.

2021/DELIB.CM/087

1) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : évolution de la longueur de la voirie communale

Le Maire rappelle que le recensement de la longueur de voirie communale est un élément qui entre à 30% dans le calcul de la dotation de solidarité rurale bourg-centre dont la commune est bénéficiaire.
Compte tenu de la reprise de la voirie de la cité Fontaine Lecomte il convient de prendre une délibération pour acter de l'augmentation de la longueur de cette voirie qui passerait donc de 17 901 mètres à 18 324 mètres (+ 423 mètres).
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2021/DELIB.CM/088

2) Convention de mise à disposition de locaux (pour les Restos du Cœur)

Le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite des locaux au profit des Restos du Cœur ; que cette convention doit être signée chaque année. Il ajoute qu'il n'y a pas de modification par rapport aux années précédentes.

René LECUYER informe que 47 familles étaient inscrites pour la campagne d'été, que la campagne d'hiver débutera fin novembre et que l'an dernier la campagne d'hiver a profité à environ 70 familles.
Daniel RONCHIN ajoute que la commune met également à disposition un véhicule et un agent communal chaque semaine au profit de l'association.

Le renouvellement de la convention est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2021/DELIB.CM/089

3) Convention suite à l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles

Le Maire indique qu'il s'agit de la convention de financement. Les éléments principaux en sont qu'après acceptation du dossier, le déploiement du matériel doit se faire entre le 1er octobre et le 31 décembre 2021. La convention acte l'engagement du Rectorat de verser 19 740 € pour un total de 28 610 €.
Il informe qu'une avance de 30% peut être obtenue au commencement de la mise en place, sur demande.
La principale obligation est ensuite de communiquer avec le logo France Relance et le bloc-marque « Gouvernement ».
Geoffrey PAUL indique que la commune communiquera, via son site et le Facebook communal, le montant alloué pour toute subvention obtenue ; répondant ainsi à la demande fréquente des financeurs.
La proposition de convention est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2021/DELIB.CM/090

4) Contrat d'approvisionnement en gaz naturel : choix de l'option

Daniel RONCHIN indique que face à la flambée du prix du gaz naturel et après étude dans le cadre du SIRPP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) des différentes possibilités, Julien DUBEAUREPAIRE, conseiller partagé en énergie, a proposé deux solutions :

- Le scénario 1 serait un contrat d'un an dans lequel la commune payerait pour l'année 2022 un prix pouvant osciller entre 45 et 50 € le Mwh (ce qui est plus d'un doublement). Il n'y aurait par contre aucune sécurité pour les années suivantes.
- Le scénario 2 est un contrat de 3 ans avec un prix plus avantageux de l'ordre de 30 à 35 € le Mwh.

Le scénario 1 est un scénario « à risques » dans la mesure où, pour récupérer l'écart par rapport au scénario 2, il faudrait une baisse très substantielle du prix du gaz (revenir vers 20 / 25 €).
Le scénario 2 acte d'une hausse sur 3 ans mais lissée.

Karine DURIEUX demande qu'il soit lancé un appel d'offres pour choisir le fournisseur.
Daniel RONCHIN lui indique que cela est effectivement prévu mais dans le cadre d'un appel d'offres groupé (avec plusieurs communes) dès que le conseil aura choisi entre les deux scénarii.

Maryse CARTIGNY fait remarquer que pour procéder à un appel groupé il faut que ces mêmes communes aient choisi la même option.
Le Maire lui indique que c'est évidemment un appel groupé pour les communes ayant la même option.

Le Maire procède d'abord à une consultation qui s'avère largement favorable au scénario 2 (contrat de 3 ans avec prix fixe et augmentation lissée).
Il met donc cette proposition au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**14**
Contre	**0**
Abstention	**5**

2021/DELIB.CM/091

5) Engagement de la commune dans le dispositif SIRPP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) – renouvellement

Le Maire rappelle que la commune bénéficie depuis maintenant 3 ans de l'ingénierie « conseil en énergie partagée » (Julien DUBEAUREPAIRE en particulier) sur l'analyse des consommations d'énergie, l'optimisation des contrats, la réalisation de pré-diagnostics, le passage à la caméra thermique, les préconisations sur différents travaux, les commandes groupées…
Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à ce dispositif qui représente un coût annuel de 2 208 € (1€/habitant). L'accompagnement du SIRPP offre des avantages importants à savoir l'accompagnement par un ingénieur de tout projet relatif aux aspects énergétiques dont la recherche de financement et de demandes de subventions.
Daniel RONCHIN informe que, grâce à cette convention, la commune a pu récupérer environ 6 000 € (pour un coût de 20 000 €) lors du passage à l'éclairage LED, sous forme de CEE (Certificats d'Economie d'Energie).
Le renouvellement de l'adhésion est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

2021/DELIB.CM/092

6) Nouvelles adhésions au Siden/Sian

Le Maire rappelle qu'en tant que membre du SIDEN-SIAN les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées pour les nouvelles adhésions.
Les adhésions suivantes ont été adoptées par le comité du SIDEN-SIAN :

- adhésion des communes de ETAVES-ET-BOCQUIAUX (Aisne) et CROIX FONSOMME (Aisne) avec transfert de la compétence eau potable
- adhésion des communes de ANIZY-LE-GRAND (Aisne), BRANCOURT-EN-LAONNOIS (Aisne), CHAILLEVOIS (Aisne), PINON (Aisne), PREMONTE (Aisne), ROYAUCOURT-ET-CHAILVET (Aisne) et URCEL avec transfert de la compétence assainissement collectif
- adhésion des communes de ARLEUX (Nord), HASPRES (Nord), HELESME (Nord), HERRIN (Nord), LA GORGUE (Nord), LAUWIN-PLANQUE (Nord), MARCHIENNES (Nord), OBRECHIES (Nord), CORBEHEM (Pas-de-Calais), FLEURBAIX (Pas-de-Calais), FRESNES-LES-MONTAUBAN (Pas-de-Calais), HAUCOURT (Pas-de-Calais), SAILLY-

SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais) et IZEL-LES-EQUERCHIN (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur ces adhésions.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

2021/DELIB.CM/093

7) Subvention au club de danse

Daniel RONCHIN indique que le club de danse, dénommé maintenant « EviDance », a tardivement transmis (compte tenu de sa réorganisation) une demande de subvention à hauteur de 650 €. La commission des finances, consultée sur cette demande, a émis un avis favorable.
Le Maire met au vote l'attribution de la subvention à hauteur de 650 € au profit de l'association « EviDance ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

2021/DELIB.CM/094

8) Renonciation à la demande de subvention pour le feu comportemental

Le Maire indique que la commission de sécurité, en liaison avec le département et compte tenu de l'évolution de la législation, propose de renoncer à la mise en place du feu comportemental prévu au niveau du collège, son implantation à cet endroit n'étant plus possible au regard des nouveaux textes.
Il précise qu'il n'est pas possible de modifier le lieu d'implantation de ce feu. En conséquence il est nécessaire de délibérer pour renoncer à la subvention s'y rattachant compte tenu que le conseil avait pris une délibération pour la solliciter.
Geoffrey PAUL précise que cette subvention, dans le cadre de la sécurisation des routes départementales en agglomération, ne permet pas l'implantation sur une voie communale.
La renonciation à la demande de subvention pour le feu comportemental est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

9) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

10) Informations diverses

* Devenir de la Poste / solutions alternatives

Le Maire indique que la réunion qui s'est tenue avec la direction régionale de La Poste (Mme DELEPLANQUE) et la responsable de Le Quesnoy (Mme Valérie MUSEW remplacée depuis le 4 octobre par M. Christophe TOREZ) ne laisse aucun doute : La Poste est en pleine réorganisation. Le bureau de Poste de Poix du Nord sera fermé à plus ou moins brève échéance même si le discours est de dire que cela se fera en étroite concertation avec la commune. De même clairement le DAB (Distributeur Automatique des billets) n'est pas rentable ; sa maintenance reste pour l'instant assurée mais il est amené lui aussi à disparaître.
Il a préalablement transmis au Conseil le rapport formalisé sur l'activité du bureau de Poix du Nord et sa situation ainsi qu'une présentation synthétique des conventions de partenariat possibles avec d'un côté La Poste relais gérée par un commerçant ou une association ou gérée par la commune dans le cadre d'une agence communale ou intercommunale (comme c'est par exemple le cas à Englefontaine).
Il en ressort que La Poste relais offre moins de prestations mais probablement une amplitude horaire plus importante qu'une agence communale.

Karine DURIEUX propose faire une étude afin de savoir ce que coûterait réellement l'aménagement d'une agence communale.

Cédric GREVIN fait remarquer que les locaux de la Poste appartiennent déjà à la commune.

Daniel RONCHIN lui répond que les locaux sont certes communaux mais vétustes, non conformes aux normes d'accessibilité et le coût des travaux pourrait aller jusqu'à 100 000 €.

Julien LEPOLARD suggère l'idée de création d'un local dans la cour de récréation du cycle 3, accessible par la mairie, si le Conseil était favorable à une agence communale.

Daniel RONCHIN ajoute que des subventions pourraient éventuellement être obtenues pour cette création de local.

Paul CANION demande quand la fermeture est prévue ?
Le Maire lui répond qu'aucune date n'a précisément été donnée mais que les aides proposées ne sont valables que jusqu'en 2022.

Après consultation, le conseil semble plus favorable à la mise en place d'une Poste relais.

Mathis JEUNE indique que si l'on souhaite avoir une amplitude horaire plus importante au niveau de l'accueil de cette Poste Relais il est nécessaire de trouver un commerce proposant déjà des horaires d'ouverture larges, comme par exemple Carrefour Express ou la pharmacie.

Geoffrey PAUL propose de se renseigner auprès de La Poste afin de connaître le type de commerces éligibles.
Le Maire ajoute que le Conseil devra prendre position avant la fin de l'année, c'est-à-dire lors de sa prochaine réunion prévue en novembre.

Karine DURIEUX demande ce qui est possible au niveau du DAB.
Geoffrey PAUL lui répond que le coût serait de l'ordre de 15 000 €/an pour la commune si elle demandait une installation et il est peu probable qu'une banque soit intéressée (trop faible utilisation selon les indicateurs de La Poste).

Mathis JEUNE indique que Carrefour Express propose un service de même type.

Julien LEPOLARD précise qu'il s'agit du service Cash Back : le principe est d'acheter au moins un article (peu importe lequel), de payer par carte, et ainsi obtenir en espèces la différence entre la somme demandée et le prix de l'article acheté mais le montant est très limité.

Le Maire demande à Geoffrey PAUL de faire une étude précise de coût pour l'installation d'un DAB, y compris la maintenance, pour la prochaine réunion de conseil, et à Julien LEPOLARD de faire une étude de coût d'investissement si la gestion du service devenait communale. Il indique que de son côté il prendra contact avec Carrefour Express et la pharmacie, dans l'éventualité où ils seraient intéressés, pour mettre en place une poste relais. Si d'autres commerces l'étaient, il serait procédé à un examen de leur demande.

* Création du Conseil Municipal des Jeunes

Le Maire rappelle que ce point avait été reporté lors de la dernière réunion du Conseil ; il indique avoir eu les retours de 3 communes, qu'il a préalablement sollicitées, pour connaître ou non l'existence et dans ce cas le fonctionnement d'un conseil municipal de jeunes (Le Quesnoy, Landrecies, Gommegnies)… Le Quesnoy et Landrecies l'ont mis en place, Gommegnies l'envisage prochainement.
Il ajoute qu'un membre du conseil lui a fait part de son intérêt d'étudier et de suivre le projet : Ludivine BUISSON.
Cette dernière énumère donc les points qui lui semblent importants pour la mise en place d'un règlement relatif au conseil des jeunes : l'âge, le mode d'élection, qui est électeur, qui est éligible, le nombre de membres, la durée du mandat, leur domaine d'intervention, la disponibilité ou non d'un budget, la représentation des adultes dans le conseil.

Paul CANION précise qu'une collaboration entre l'école et le collège serait intéressante, ce que le Maire lui confirme.

Il est proposé la création d'un groupe de travail avec Ludivine BUISSON ; Karine DURIEUX et Alice NAVEAU proposent d'en faire partie. Le Maire les remercie et met à disposition les règlements des communes voisines pour alimenter la réflexion du groupe de travail.

* Mise en place d'un dispositif de pointage et d'un logiciel de gestion du temps de travail

Le Maire indique que beaucoup de temps est consacré à la validation du temps de travail avec l'existence d'un nombre important d'heures excédentaires, qui depuis des années sont reportées d'année en année. Il rappelle que la procédure actuelle, qui est déclarative, avec validation du responsable puis transmission au service administratif est très chronophage. Le projet est donc d'avoir 3 badgeuses (mairie, école, service technique) reliées à un logiciel de gestion du temps qui permettrait, toujours en temps réel, d'avoir une vision sur les heures réellement effectuées et de prendre les dispositions nécessaires sur la résorption progressive des heures excédentaires.
Il informe que la procédure est d'abord de saisir la commission technique paritaire du Centre de Gestion puis après de soumettre au Conseil une délibération pour modifier en conséquence le règlement intérieur.
Il indique que ce point a été évoqué, dans un esprit positif, lors de la réunion avec le Syndicat FO le 29 septembre (il y avait la participation du secrétaire général départemental Nord de FO, de la responsable du groupement départemental de FO, de son adjointe).
Au cours de cette réunion a été abordé aussi le problème des heures excédentaires, l'activation du Compte Epargne Temps (CET) et les modalités d'application du RIFSEEP.
L'étude d'un dispositif de pointage « souple » (dans la mesure où tout salarié pourrait pointer à l'une des 3 badgeuses en fonction de l'endroit où il se trouve : mairie, école, ateliers municipaux) est faite dans un esprit de simplification, de gain de temps et permettra d'éviter toute contestation.

Karine DURIEUX fait remarquer que pour certains membres du personnel, en particulier les agents en charge de l'entretien des salles, cela pourrait être pénalisant compte tenu qu'aucune badgeuse n'est prévue à proximité des salles et se demande si les plannings ne pourraient pas être simplifiés afin d'éviter la mise en place de badgeuses.
Paul CANION pense que l'idée de mise en place d'un dispositif de pointage est judicieuse dans la mesure où elle a pour but de simplifier la gestion du temps de travail.
René LECUYER demande si les heures excédentaires ont un rapport avec le manque de personnel, notamment au service technique.
Le Maire lui répond que ces heures excédentaires se sont accumulées d'année en année et rappelle que tous les agents actuellement en arrêt de travail sont à ce jour remplacés. S'il propose de mettre en place ce dispositif de pointage c'est pour permettre une bonne gestion du temps de travail et mettre en place un plan de récupération car il lui est impossible d'augmenter la masse salariale (4 agents ont été titularisés au cours de ce mandat et du précédent, 3 sont passés agent de maîtrise et 1 cadre B) notamment en payant des heures supplémentaires.
Mathis JEUNE demande quel serait le coût pour l'installation de ce dispositif.
Geoffrey PAUL lui donne une estimation : environ 6 000 €.

Le Maire informe qu'une étude va débuter pour une gestion dématérialisée des tickets de cantine et de garderie, avec l'appui d'un conseiller spécialisé de la CCPM et l'objectif de regrouper les communes intéressées en vue d'une commande groupée à terme.

* Calendrier des festivités

Le conseil a préalablement reçu le calendrier des festivités et des manifestations prévues. Quelques ultimes corrections y sont apportées :

- Concert d'automne : 7 novembre – Eglise
- Repas des Pompiers : 4 décembre
- Sainte Cécile : 21 novembre
- Colis des aînés : 18 décembre

Fin d'année 2021 :

DIMANCHE 10 OCTOBRE	REPAS DES AINES	SDF
DIMANCHE 17 OCTOBRE	HOMMAGE AUX VICTIMES DES COMBATS D'ALGERIE	SDM
DIMANCHE 17 OCTOBRE	REMISE DES RECOMPENSES MAISONS FLEURIES	SDM
SAMEDI 30 OCTOBRE	CONCOURS DES CITROUILLES	SDF
JEUDI 11 NOVEMBRE	COMMEMORATION CENTENAIRE ARMISTICE 1918	
SAMEDI 13 NOVEMBRE	REPAS DU FOOT	SDF
DIMANCHE 14 NOVEMBRE	DUCASSE	
VENDREDI 26 NOVEMBRE	CLOTURE BIBLIOTHEQUE EN FÊTES	SDF
SAMEDI 27 NOVEMBRE	TELETHON	SDS
SAMEDI 27 NOVEMBRE	FESTIV'POIX	SDF
VENDREDI 31 DECEMBRE	REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE (club de foot – SPR)	SDF

Année 2022 :

SAMEDI 8 JANVIER/DIMANCHE 9 JANVIER	TOURNOI DE FOOT	SDS
DIMANCHE 9 JANVIER	VOEUX DU MAIRE	SDF
DIMANCHE 16 JANVIER	LOTO DE LA PETANQUE	SDF
SAMEDI 5 FEVRIER	REPAS DU CLUB DE TENNIS	SDF
DIMANCHE 13 FEVRIER	LOTO CLUB AMITIES ET LOISIRS	SDF
SAMEDI 26 FEVRIER	CARNAVAL FESTIV'POIX	SDF
DIMANCHE 6 MARS	REUNION JARDINS AMATEURS	SJB
SAMEDI 12 MARS	SOIREE (foot)	SDF
DIMANCHE 13 MARS	LOTO EVI'DANCE	SDF
SAMEDI 19 MARS	TROC PLANTES LES AMIS DE L'ECOLE	SDF

MARDI 22 MARS	REPAS CLUB AMITIES LOISIRS	SDF
DIMANCHE 27 MARS	CONCERT DE PRINTEMPS -	SDF
SAMEDI 2 AVRIL/DIMANCHE 3 AVRIL	FESTIVAL JEUX/ ENJEUX PODEENS	SDF
DIMANCHE 10 AVRIL	ELECTION PRESIDENTIELLE	SDF/SJB
SAMEDI 16 AVRIL	CHASSE A L'OEUF	Parc A.W
SAMEDI 23 AVRIL	JOURNEE DES DEPORTES	SDM
DIMANCHE 24 AVRIL	ELECTION PRESIDENTIELLE	SDF/SJB
DIMANCHE 24 AVRIL	BROCANTE	SDS
DIMANCHE 1ER MAI	DEFILE/REMISE MEDAILLES DU TRAVAIL	SDF
SAMEDI 7 MAI/DIMANCHE 8 MAI	CAMP MILITAIRE ASSOCIATION NUTS	SDF/SJB
DIMANCHE 8 MAI	ARMISTICE 1945/DEFILE	SDM
SAMEDI 4 JUIN	LOTO DES POMPIERS	SDF
DIMANCHE 12 JUIN	ELECTION LEGISLATIVES	
SDF/SJB		
DIMANCHE 19 JUIN	ELECTION LEGISLATIVES	SDF
SJB		
VENDREDI 1ER JUILLET	FETE DES ECOLES	SDF
JEUDI 14 JUILLET	DUCASSE/RETRAITE AUX FLAMBEAUX	SJB
SAMEDI 16 JUILLET/DIMANCHE 17 JUILLET	DUCASSE/CONCERT/FEUX D'ARTIFICE	SDF
VENDREDI 22 JUILLET	FETE DU CENTRE AERE	
SDF/SJB		
SAMEDI 23 JUILLET/DIMANCHE 24 JUILLET	FETE DU CENTRE AERE	
SDF/SJB		
LUNDI 15 AOUT	BALL TRAP	
VENDREDI 11 NOVEMBRE	REPAS DE LA CHASSE	SJB
SAMEDI 19 NOVEMBRE	REPAS CHORALE ST CECILE	SJB

* Point sur les subventions

Daniel RONCHIN a transmis un tableau récapitulatif :

TYPE DE SUBVENTION ET AFFECTATION	ASSIETTE HT	TAUX SUBVENTION	MONTANT SUBVENTION	DATE DEMANDE	DATE ACCEPTATION	DATE DEMANDE DEBLOCAGE	DATE VERSEMENT ET MONTANT ACOMPTE	DATE VERSEMENT/ SOLDE
ADVB - Travaux au cimetière	74 026,00 €	50%	37 013,00 €	29/03/2019	01/07/2019	04/02/2021		
Amendes de police - rue François Druesne	21 644,00 €	75%	16 233,00 €	14/03/2020	13/11/2020	13/11/2020		déc-20
Sécurisation des routes départementales - 2 plateaux	28 764,96 €	75%	21 573,72 €	14/03/2020	16/09/2020	06/06/2021		
Sécurisation des routes départementales - 2 passages piétons	6 319,20 €	75%	4 739,40 €	14/03/2020	16/09/2020	06/06/2021		
Sécurisation des routes départementales - feux comportementaux	25 430,46 €	75%	19 072,92 €	14/03/2020	16/09/2020	proposition de retrait		
Subvention trottoirs CCPM		forfait	15 000,00 €	22/10/2019	03/02/2020	04/02/2021	mai 2021: 4500 €	
ADVB - Rénovation totale toilettes Salle des Fêtes	78 202,50 €	40%	31 281,00 €	14/03/2020	28/09/2020			
DETR - Rénovation totale toilettes Salle des Fêtes	78 202,50 €	40%	31 281,00 €	20/04/2020	11/06/2020			
ADVB 1 - Maison des Associations	21 371,00 €	50%	10 686,00 €	11/07/2020	28/09/2020	17/12/2020		2/09/2021 : 10 372 €
ADVB 2 - Maison des Associations et parking - relance 2020	69 407,50 €	40%	27 763,00 €	30/11/2020	14/12/2020	29/09/2021		
DETR - Maison des Associations et parking (dossier 1)	72 507,50 €	40%	29 003,00 €	11/12/2020	04/05/2021	30/09/2021	30/08/2021: 8700,90 € (30%)	
Ecole numérique 2020	13 606,80 €	50%	6 803,40 €	02/02/2021	02/02/2021	05/07/2021		
Fonds de soutien Région - Aquisition drapeau Anciens Combattants	1 252,00 €	forfait	500,00 €	06/04/2021	06/05/2021			500 € 01/07/2021
Fonds de soutien Région - Aquisition drapeau Sapeurs Pompiers	1 279,88 €	forfait	500,00 €	06/04/2021	06/05/2021			500 € 01/07/2021
ADVB 2021 - Aménagement d'un terrain multisports rue Notre Dame	74 929,80 €	50%	37 464,90 €	06/04/2021	28/09/2021			
Fonds spécial de relance et de solidarité (Région) - aménagement terrain multisports rue Notre Dame	74 929,80 €	30%	22 478,94 €	06/04/2021	10/06/2021	voirie et acceptée le 5/10 - notification sous 2 mois		
ADVB - Travaux de voirie rue Odon Soufflet	67 055,10 €	50%	33 527,55 €	06/04/2021	28/09/2021			
AAT - Travaux de voirie rue Henri Roland (40 515 € HT)	579m²	10€/m²	13 080,00 €	06/04/2021	28/09/2021			
	243ml	30€ml			28/09/2021			

Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une année exceptionnelle liée aux différents plans de relance de l'Etat, de la Région, du Département. La commune, ayant présenté des dossiers de qualité, a vu ses projets subventionnés pour la majorité à 80% (taux maximal).

* Projet de Kiosque

Le Maire rappelle que lors de la présentation de la maquette, les architectes du Studio Caillou ont fait une proposition d'éventuellement réaliser cette maquette grandeur nature en attente du projet global de réaménagement de la Place Talma.
Il estime qu'il est préférable de l'intégrer lorsque le projet global sera monté. Le Conseil partage cet avis.

* Mise en place du Règlement intérieur Cité Fontaine Lecomte

Le Maire rappelle que la commune a maintenant « récupéré » la gestion de la voirie et des espaces verts. Il demande au conseil les points importants qu'il souhaite inclure dans le règlement intérieur. Il réalisera ensuite un projet qui sera discuté lors d'une réunion avec résidents de la cité Fontaine Lecomte avant délibération du conseil municipal.
Les points abordés sont les suivants :

- Respect de la tranquillité publique
- Respect du code de la route
- Interdiction de tout dépôt sauvage, en particulier le long de la berge
- Aménagement des devantures (accès obligatoire aux bouches à clef).

René LECUYER demande si une construction de nouveaux logements est prévue sur le terrain disponible.
Le Maire lui répond que la négociation est toujours en cours entre SIGH et Promocil.

Mathis JEUNE demande si un règlement était déjà mis en place par SIGH.
Le Maire lui indique que le règlement n'incluait pas les espaces verts.

* Point sur les travaux et la régénération du Saint Georges

Julien LEPOLARD indique que les travaux de régénération du Saint Georges sont bien avancés, une intervention d'Enedis est toutefois nécessaire à cause d'un arbre « coincé » entre les câbles.
La partie basse de la rue des Mouloirs sera fermée à la circulation pour permettre l'accès aux engins, la circulation se fera donc en double sens sur la partie haute.
Les plaques béton pourraient être remplacées par des rondins de bois.

Il informe que la nouvelle balayeuse est arrivée ce mardi 12. 2 agents ont suivi une formation pour la bonne utilisation de cette machine.

* Mise en place du matériel aux écoles et des barrières de sécurité

Julien LEPOLARD informe que les barrières (multicolores) au niveau de l'école seront installées pendant les vacances de Toussaint par les services techniques.

* Création de l'U.D.E.P. (Union Des Entreprises Podéennes)

Julien LEPOLARD indique que la réunion constitutive de l'association d'Union des Entreprises Podéennes a été reportée suite au décès de M. Laurent LAINE qui était pressenti pour en être le président.

* Situation aux écoles

Ludivine JOVENIAUX informe que le conseil d'école est prévu le 12 novembre.
Elle ajoute que le protocole sanitaire a évolué (passage au niveau 1) : les enfants ne sont plus forcés de porter le masque, le brassage est désormais autorisé. Toutefois la désinfection, l'aération sont maintenues ainsi que la fermeture de classe si un élève était testé positif au Covid.

* Cross du Collège

Roxane GHYS indique que le cross est prévu le 22 octobre matin avec la participation des élèves de CM1 et CM2.
L'aménagement du parcours se fait en fonction du plan Vigipirate renforcé. Le circuit sera interdit à la circulation. L'accès au stade n'est pas autorisé pour les parents.
Cédric GREVIN demande à ce que le parcours et le plan sécurité soient transmis au SDIS.
Mathis JEUNE espère que le terrain de football ne sera pas trop abîmé suite au cross.
Julien LEPOLARD lui précise qu'il n'y a plus de tour du stade mais simplement l'arrivée.

* Prochain Centre aéré

René LECUYER informe qu'il aura lieu du 25 au 29 octobre prochain avec 66 enfants inscrits avec 9 animateurs.

* Point sur la campagne de stérilisation et de dératisation

Karine DURIEUX indique que 24 chats ont été stérilisés (12 mâles et 12 femelles) entre mai et juin pour un coût total de 1 031,28 € TTC ; 5 chattes l'ont été en septembre. Une intervention supplémentaire exceptionnelle doit se faire pour la stérilisation d'une dernière chatte et quelques chatons se verront confiés à la SPA.
Julien LEPOLARD informe que la dératisation a été réalisée le 27 septembre sur l'ensemble du réseau d'égouts.

* Création de 4 fonds de soutien aux communes par la CCPM

Le Maire rappelle que jusqu'à présent il y avait eu un seul fond de soutien à hauteur de 15 000 € dont la commune avait bénéficié l'année dernière. Ce fonds est reconduit pour le présent mandat de la CCPM.
Il indique que l'élément nouveau est la création de 3 autres fonds. Potentiellement la commune est éligible au fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal pouvant permettre d'obtenir une subvention allant jusqu'à 100 000 € et éventuellement au fonds de friches industrielles, subvention pouvant atteindre 125 000 €.
Divers projets sont potentiellement éligibles à ces fonds et les dossiers seront rapidement élaborés.
Le fonds de lutte contre le ruissellement et l'érosion ne concerne pas la commune de Poix du Nord.

* Organisation de la journée de formation de la DDTM à Poix du Nord

Le Maire indique qu'il lui a été proposé de recevoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour une journée de formation / étude.
En termes de contraintes c'est évidemment une disponibilité pour la journée, une mise à disposition de la salle des fêtes et l'accompagnement des membres de la DDTM. Par contre évidemment c'est la reconnaissance par la DDTM du fait que la commune de Poix du Nord a des projets importants et crédibles. La DDTM a un rôle important : de contrôle réglementaire des projets en particulier dans les aspects sécurité mais aussi d'accompagnement et de conseil dans le montage des dossiers. Il est souhaité que 3 personnes accompagnent la DDTM le mercredi 20 octobre. Il n'y a par contre aucune coût (tout est pris en charge par la DDTM sauf la mise à disposition de la salle).

* Dates des élections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles se tiendront pour le premier tour le dimanche 10 avril et le second tour le dimanche 24 avril ; les élections législatives, elles, auront lieu le dimanche 12 juin pour le premier tour et le dimanche 19 juin pour le second tour.
Le Maire rappelle que la participation des élus est obligatoire sauf cas de force majeure ou motif grave.

Julien LEPOLARD informe que la vitesse maximale autorisée sur la route départementale D932 hors agglomération à la sortie d'Englefontaine et sur le territoire de Poix du Nord passera à 70km/h ; le Département mettra en place la signalisation.

Julien LEPOLARD indique également qu'une intervention est prévue pour faire face au problème des déjections de pigeons au niveau de l'Eglise en particulier. Les modalités sont étudiées avec la société de chasse, les gardes assermentés et la Sous-Préfecture. Cela concerne également la salle de musique et surtout le parvis et le pourtour de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

	Procurations	**Émargements**
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE	Roxane GHYS	
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER	Julien LEPLARD	
Ludivine JOVENIAUX		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Paul CANION	
Alice NAVEAU		